

economiesuisse
Madame Ines Rosenthal
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 13 avril 2017

U:\1p\politique_economique\consultations\2017\POL1710_trains agricoles\POL1710_Trains agricoles.docx/pzu

Train d'ordonnances agricoles 2017

Madame,

Nous avons bien reçu votre courriel du 14 février dernier relatif à la thématique mentionnée en titre et vous remercions de nous consulter à ce propos. Nous joignons à cette lettre le questionnaire dûment rempli par nos soins qui reprend plus en détail nos observations pour les différentes ordonnances soumises à consultation.

Le train d'ordonnances agricoles 2017 prévoit la modification de 16 ordonnances du Conseil fédéral, 2 ordonnances du DEFR et 1 ordonnance de l'OFAG pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Si la plupart de ces ordonnances font l'objet de changements mineurs ou sans conséquences directes sur les intérêts que nous promouvons, certaines modifications, notamment celles concernant les paiements directs (04) et les améliorations structurelles (06), font l'objet de remarques de notre part.

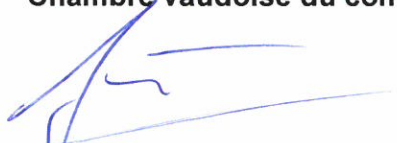
De manière générale, nous estimons en effet important de financer des projets solides mais sans priver des exploitations d'un financement nécessaire au développement de leurs activités. Afin d'éviter cette orientation, il est vital que les volontés d'investissements et d'adaptations des exploitations agricoles ne soient pas freinées par l'instauration de critères trop restrictifs (taux de fonds propres minimal de 15%, durée maximale des prêts ramenée à 15 ans, etc.).

Outre l'instauration de ces nouvelles exigences, le manque de simplifications administratives est également une source d'inquiétudes. Si certaines mesures permettront d'alléger les procédures administratives, notamment la certification électronique ou l'harmonisation des contributions d'estivages, d'autres auront comme conséquences des charges de travail supplémentaire, que ce soit pour les administrations fédérale et cantonale ou de manière plus problématique encore, pour les entreprises.

En définitive, si elle souligne l'évolution positive apportée pour certaines des ordonnances, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie regrette les restrictions mises en place pour les conditions d'accès aux aides à l'investissement et demande un accent plus marqué sur la simplification des tâches administratives. Celles-ci ne doivent pas constituer des entraves au commerce et le maintien de conditions-cadres optimales passe par une réduction de ces contraintes réglementaires.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Guy-Philippe Bolay
Directeur-adjoint



Patrick Zurn
Responsable de projets